

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	13 février 2026
Membres en exercice :	26
Présents :	23
Qui ont pris part à la délibération :	20

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Emilie CHABRIER, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

05 -ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Annule et remplace la précédente délibération pour erreur matérielle

Carine CAYSSIALS, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bruno TEYSSÉDRE, ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

La commission « associations » propose d'attribuer les subventions comme suit :

AMIS DU PRIEURÉ DU SAUVAGE	200.00 €
ASGCD GYM	200.00 €
ASSOCIATION PROMOTION CYCLISME	72.00 €
ASSOCIATION GYM BALSAC	200.00 €
AVEYRON ROLLER ACADEMIE	666.00 €
BALSAC KOBUDO KARATE	380.00 €
CAMP'DANSE	1 910.00 €
CLUB DE COUTURE	200.00 €
CLUB DE CUISINE	236.00 €

CLUB DE QUILLES BALSAC	926.00 €
CLUB DU 3ème AGE LO SERADO	380.00 €
COMITE DES FETES DRUELLE	200.00 €
COMITE DES FETES LE PAS	200.00 €
COMITE DES FETES BALSAC	200.00 €
DRUELLE FOOTBALL CLUB	3 278.00 €
DRUELLE PEINTURE	320.00 €
ENTENTE CHASSE DRUELLE	218.00 €
FNACA	200.00 €
LA DRUELLOISE	374.00 €
SOCIETE DE CHASSE BALSAC	200.00 €
TWIRLING	1 022.00 €
APE ECOLE BALSAC	450.00 €
OLEMPS DRUELLE BASKET	342.00 €
TANGO MURE	200.00 €
VELO CLUB DRUELLE BALSAC	200.00 €
TOTAL CPTÉ	12 774.00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal :

- accepte la proposition telle décrite ci-dessus,
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2026 au compte 65748.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le 09/03/2026
Transmise en Préfecture le
10/03/2026

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>